



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie de Gramat

Question écrite n° 757

Texte de la question

M. Aurélien Pradié attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'avenir du Centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG) de Gramat (46). Depuis 2002, ce centre accueille en moyenne 350 stagiaires par an, forme 250 chiens et organise notamment trois stages de formation initiale d'une durée de 14 semaines ; trois stages de recyclage d'une durée de 4 semaines ; trois stages de formation de suppléants ; des stages à la carte pour les délégations étrangères et les formations spécialisées de la gendarmerie. D'autant que ce site a bénéficié d'investissements récents, emploie aujourd'hui 70 personnes civiles ou militaires en permanence, avec des savoir-faire diversifiés. Son activité, son excellence, et la place qu'il a pleinement trouvé au cœur d'un territoire propice comme l'est le Lot, sont reconnues et incontestables. Le plan d'économies budgétaires annoncé par le Gouvernement prévoit 4,5 milliards d'économies pour 2018 avec pour seul le ministère de l'intérieur, une réduction de budget de 526 millions d'euros. Les impacts prévus de ce plan d'économies sont encore flous. À l'occasion d'une récente déclaration publique, le ministre a mentionné ce type de structures. Compte tenu des excellents résultats au service de la sécurité nationale et de son nécessaire maintien, il souhaite qu'il puisse l'assurer que ce centre n'est pas menacé par les coupes budgétaires annoncées.

Texte de la réponse

Le centre national d'instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG) de Gramat (46), centre d'excellence destiné aux formations initiales et continues de ses équipes cynophiles, est reconnu pour son savoir-faire et la qualité de ses enseignements, et ce au-delà des frontières. Ainsi, le CNICG anime fréquemment des stages au profit de délégations étrangères. Plus de 16 technicités sont enseignées, permettant d'optimiser la capacité opérationnelle des unités de gendarmerie et ce, au plus haut niveau du spectre de l'intervention (GIGN), dans la lutte contre la criminalité (recherche de produits stupéfiants, armes), aide aux enquêtes judiciaires (recherches de traces de sang humain, produits accélérateurs d'incendie), secours à personne (en cas d'avalanches). Certaines technicités ont été spécifiquement développées pour faire face à la menace terroriste. Le 11 juillet dernier, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a évoqué devant la commission des lois de l'Assemblée nationale la nécessité de réduire les coûts de fonctionnement du ministère de l'intérieur, notamment au travers de mutualisations favorisant le partage de savoir-faire opérationnel et technique. Parmi les pistes de réflexion engagées, figure effectivement la possibilité de favoriser les mutualisations entre les centres de formation cynophile des deux forces de police, voire de les regrouper sur un site unique. A cette fin, l'inspection générale de l'administration a reçu mandat d'étudier l'opportunité d'une mutualisation des centres de formation dans le respect des identités de chacune des forces. A ce stade, aucune décision n'est prise, ni en ce qui concerne le principe d'un tel regroupement, ni s'agissant de sa localisation potentielle. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur s'est engagé à veiller à ce que les élus concernés par ces projets soient consultés préalablement à toute décision de réorganisation.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Pradié](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 757

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 novembre 2017

Question publiée au JO le : [22 août 2017](#), page 4182

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6164